

BÂTIR UN NOUVEAU CANADA

LE PARTI
RÉFORMISTE
DU CANADA 

**PRINCIPES
ET
POLITIQUES**

LIVRE BLEU

1991

CARLETON-GLOUCESTER
2432 ST. JOSEPH BLVD.
ORLEANS K1C 1G0
613-834-3232

REFORM PARTY
CARLETON-GLOUCESTER
2432 ST. JOSEPH BLVD.
ORLEANS K1C 1G0
613-834-3232

«BÂTIR UN NOUVEAU CANADA»

LE PARTI RÉFORMISTE DU CANADA
PRINCIPES ET POLITIQUES
1991

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE iii

AVANT-PROPOS DU CHEF :
«BÂTIR UN NOUVEAU CANADA» iv

PRINCIPES

ÉNONCÉ DES PRINCIPES 1

POLITIQUES

RÉFORME CONSTITUTIONNELLE

Sénat élu, efficace et à représentation égale 5
Évaluations d'équité régionale 6
Ratification de la modification de la
constitution par le peuple 6
Constitutionnalisation
des droits de propriété 6
Cour suprême 7
Statut des territoires 7
Futures négociations constitutionnelles 7

RÉFORME POLITIQUE

Une meilleure représentation au Parlement 9
Réforme parlementaire 10
Référendum, initiative et révocation 11
Réforme électorale 12

RÉFORME ÉCONOMIQUE

Expansion industrielle et diversification 13
Commerce et transport intérieurs 14
Agriculture 15
Énergie 17
Politique monétaire et taux d'intérêt 18
Système bancaire 18
Relations de travail 18

RÉFORME FISCALE

Réduction du déficit	20
Réforme fiscale	21
Budget équilibré	22
Privatisation et sociétés d'État	22
Dépenses parlementaires	22
Achats gouvernementaux	23

RÉFORME ENVIRONNEMENTALE

Expansion durable	24
Intervention coordonnée	25
Lutte contre la pollution	26
Zonage écologiquement sensible	27
Pêche au filet dérivant	27

RÉFORME SOCIALE

Autres solutions au paternalisme d'État	28
Sécurité et soutien du revenu	29
Assurance-chômage	29
Services sociaux	30
Assurance-maladie	30
Garde des enfants	30
Droit de la famille	31
Justice	31
Gendarmerie royale du Canada	31
Affaires autochtones	32
Langues officielles	32
Immigration	33
Multiculturalisme	35

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Commerce international	36
Défense	37
Affaires étrangères	38

DÉCISIONS DE CONSCIENCE

Avortement	39
------------------	----

MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

LISTE DES BUREAUX

PRÉFACE

La publication intitulée *Principes et politiques 1991* du Parti réformiste est le guide de référence des positions de principe officielles du Parti réformiste du Canada, telles qu'elles ont été adoptées aux assemblées du parti.

La présentation de base du présent «Livre bleu» reste la même que celle de 1990. Cette présentation a pour objet d'aider les membres et les assemblées du parti à comprendre, à discuter et à décider les positions de principe du parti.

Ceux et celles qui comparent ce guide à celui de 1990 constateront les changements suivants :

1. Le guide comprend les changements apportés aux principes et aux politiques adoptés par les résolutions de l'assemblée du parti tenue à Saskatoon, du 4 au 7 avril 1991. Ces changements comprennent les modifications, les ajouts et les suppressions apportés aux énoncés de politiques précédents.
2. On a apporté des modifications mineures et réorganisé le texte à certains endroits, surtout dans l'article qui traite de la réforme politique. Ces modifications avaient pour but de clarifier le texte et ne comportent pas de changement de substance.
3. Certains termes ont été modifiés dans le texte afin de refléter la perspective nationale du parti en vue de la prochaine élection. Les termes n'ont été changés qu'aux endroits où ils ne modifiaient pas la substance.

Toute demande d'information concernant l'édition du présent document ou la procédure d'élaboration de politiques doit être adressée à mon attention, au siège social du parti.

L'agent en chef de la politique,
STEPHEN J. HARPER

«BÂTIR UN NOUVEAU CANADA»

AVANT-PROPOS DU CHEF

Alors que le 21^e siècle approche rapidement, beaucoup de Canadiens et Canadiennes se demandent aujourd'hui : «Qu'arrive-t-il au Canada?»

Les graves préoccupations concernant l'économie et la perte d'emplois, la hausse de la dette gouvernementale et des impôts, la détérioration de notre environnement physique et des filets de sécurité sociale, l'inaction de notre Parlement et la menace de la séparation du Québec provoquent cette question.

En abordant cette question, le Parti réformiste du Canada a rappelé cette expression célèbre de Lord Durham voulant que le Canada se compose de «deux nations luttant au sein d'un seul État».

Lord Durham faisait allusion aux Anglais et aux Français, tandis que les réformistes font allusion à un «vieux Canada» qui se meurt et à un «nouveau Canada» qui lutte pour venir au monde.

Le vieux Canada mourant se définit comme suit : «une association égale entre deux races fondatrices, deux langues et deux cultures», l'anglaise et la française.

Ses chefs ont concentré leur attention non pas sur la formation d'une fédération de provinces égales, mais sur la formation d'une fédération de peuples fondateurs, qui se distinguent par une politique de langues officielles et une culture appuyée par le gouvernement.

Sous une telle direction, le vieux Canada est devenu une «maison divisée contre elle-même». Une économie mal préparée pour affronter la concurrence dans l'environnement du marché ouvert et du libre-échange du 21^e siècle, des gouvernements qui vivent constamment au-dessus de leurs moyens, un Parlement non démocratique où la discipline de parti



règne en maître et la stratégie hiérarchisée quant aux décisions d'intérêt public qui nous a apporté le fiasco du lac Meech et la TPS, sont devenus ses traits distinctifs.

Le vieux Canada est en voie d'être rejeté par la majorité de sa population comme étant peu attrayant et insupportable.

Au Québec, ce rejet s'exprime par des efforts en vue de définir un nouveau Québec, un Québec dont les chefs ne sont guère intéressés à rester dans un vieux Canada.

Dans le reste du Canada, ce rejet se manifeste par la volonté d'un nombre grandissant de Canadiens et Canadiennes à étudier des solutions politiques et constitutionnelles autres que celles offertes par les trois partis fédéraux traditionnels.

Cette recherche de nouveaux choix politiques et constitutionnels a donné naissance au Parti réformiste du Canada, un parti qui s'est donné pour tâche de définir et de bâtir un nouveau Canada.

Nous cherchons à définir ce nouveau Canada en soumettant la sagesse de l'avis des experts au bon sens du peuple. Bien que notre travail ne fait que commencer, nous offrons comme point de départ la définition suivante :

Le nouveau Canada devrait être formé d'une fédération équilibrée et démocratique de provinces, distinguée par la conservation de son magnifique environnement, par la viabilité de son économie, par l'acceptation de ses responsabilités sociales et par la reconnaissance de l'égalité et de l'aspect unique de toutes ses provinces et de tous ses citoyens et citoyennes.

Les réformistes croient que le nouveau Canada doit être formé d'une fédération de provinces et non pas d'une fédération de races fondatrices ou de groupes ethniques.

Les réformistes croient que le nouveau Canada doit être formé d'une fédération équilibrée et non pas d'une fédération déséquilibrée selon laquelle une province jouit d'une situation spéciale ou d'un traitement spécial, ou selon laquelle toutes les provinces bénéficient d'une situation spéciale et le Canada d'aucune; ou selon laquelle une génération centralise tout le pouvoir à Ottawa et la génération

suivante le centralise entièrement dans les capitales provinciales au nom de la décentralisation.

Les réformistes croient que le nouveau Canada doit être formé d'une fédération démocratique selon laquelle les gens assument la propriété de leur propre constitution au moyen de congrès d'étude de la constitution et selon laquelle les règlements d'un Parlement réformé rendent les membres plus conscients des intérêts réels de leurs électeurs.

Les réformistes croient que plus les gens du Québec et les gens du reste du Canada participent à la définition du nouveau Québec et du nouveau Canada, plus grande est la possibilité de pouvoir concilier ces deux visions.

La raison en est que les gens de partout désirent plus ou moins les mêmes choses pour eux-mêmes et pour leurs enfants - un environnement sécuritaire, de bons emplois avec de bons salaires, une instruction et des services de santé de haute qualité, le respect de leurs valeurs personnelles et de leurs héritages culturels et la liberté de vivre leur vie en paix et avec dignité.

Le nouveau Canada doit être viable sans le Québec, mais il doit être ouvert et suffisamment intéressant pour comprendre un nouveau Québec.

À titre de nouveau parti politique fédéral, le Parti réformiste est obligé de répondre aux questions concernant ses positions sur les nombreux problèmes dont le Parlement du Canada sera saisi pendant les années 1990.

L'énoncé des principes et des politiques qui suit, tel qu'il a été approuvé à nos assemblées du parti, devrait atteindre ce but.

Le lecteur devrait savoir, cependant, que le cœur de notre programme et notre raison d'être résident dans ces réformes. Celles-ci sont conçues en vue de mettre de l'ordre dans les maisons constitutionnelle, fiscale, économique et parlementaire du Canada pendant les années 1990.

Si nous n'établissons pas de telles réformes, nous ne bâtirons pas un nouveau Canada, et le gouvernement fédéral restera un organisme qui ne pourra répondre efficacement aux préoccupations et aux aspirations des Canadiens et Canadiennes dans l'avenir, quelles que soient ces préoccupations et ces aspirations.

Par conséquent, je vous encourage fortement à examiner nos principes et nos politiques et à juger nos positions selon leur propre mérite plutôt que selon l'opinion des autres.

Si vous faites des rêves pour vous-même ou pour vos enfants, si vous êtes d'accord avec ce que les Canadiens et Canadiennes souhaitent accomplir dans n'importe quel domaine, nous devons mettre de l'ordre dans nos maisons constitutionnelle, fiscale, économique et parlementaire; si la mauvaise volonté et l'incapacité de nos partis fédéraux traditionnels à relever ces défis de l'avenir vous inquiètent et vous désillusionnent, alors vous vous devez à vous-même, à vos enfants et à votre pays de vous joindre aux réformistes et de bâtir un nouveau Canada.

E. Preston Manning

«BÂTIR UN NOUVEAU CANADA»

ÉNONCÉ DES PRINCIPES

1. Nous affirmons le besoin d'établir un sénat élu, efficace et à représentation égale au Parlement du Canada, c'est-à-dire un sénat qui est élu par le peuple, avec une représentation égale de chaque province et qui est complètement efficace pour protéger les intérêts régionaux.
2. Nous affirmons que les partis politiques devraient être guidés par des valeurs et des principes énoncés, partagés par leurs membres et enracinés dans les croyances politiques des Canadiens et Canadiennes.
3. Nous croyons à une modification dynamique et constructive, à un renouveau de la «tradition réformiste» de la politique canadienne.
4. Nous croyons que l'identité du Canada et sa vision de l'avenir devraient être enracinées et inspirées par une nouvelle appréciation de «notre pays» et l'importance suprême de l'exploration, de la mise en valeur, du renouvellement et de la conservation de nos richesses naturelles et de notre environnement physique pour notre bien-être.
5. Nous croyons que les gens du Canada constituent sa ressource la plus précieuse et que l'éducation et l'enrichissement des connaissances, des aptitudes et des rapports humains forment les clés d'une pleine participation à l'économie des services fondée sur les connaissances du 21^e siècle.
6. Nous affirmons la valeur et la dignité de la personne individuelle et l'importance de renforcer et de protéger la famille comme points essentiels au bien-être des individus et de la société.
7. Nous croyons que chaque individu, chaque groupe, chaque province et chaque région du Canada a droit à une justice fondamentale et que la justice fondamentale donne aux gens de chaque région le droit de profiter, également et sans discrimination, de la participation à la Confédération et des programmes et dépenses du gouvernement du Canada.
8. Nous croyons à la valeur de l'entreprise et de l'initiative et nous croyons qu'il incombe aux gouvernements de favoriser et de protéger un environnement dans lequel les individus et les groupes peuvent mettre en oeuvre l'initiative et l'entreprise.
9. Nous croyons que la création de la richesse et d'emplois productifs pour les Canadiens et Canadiennes se réalise mieux par l'exploitation d'une économie responsable, à base étendue et à libre entreprise, et nous encourageons et respectons l'exploitation des libres marchés.
10. Nous croyons que les Canadiens et Canadiennes ont une responsabilité personnelle et collective de prendre soin des gens qui sont incapables de s'occuper d'eux-mêmes, et de subvenir aux besoins fondamentaux de ceux qui ne peuvent le faire.
11. Nous croyons à la liberté de conscience et de religion et au droit des Canadiens et Canadiennes de préconiser sans crainte d'intimidation ou de répression, les politiques publiques qui reflètent les valeurs qui leur sont les plus chères.
12. Nous croyons que les mesures d'intérêt public en usage dans les sociétés démocratiques devraient refléter la volonté de la majorité des citoyens et citoyennes, telle qu'elle est déterminée par des élections libres et justes, des référendums ainsi que par les décisions d'assemblées et de parlements légalement constitués et représentatifs, élus par le peuple.

13. Nous croyons que l'intérêt des minorités et des gens habitant les régions à faible population du Canada doit être protégé par des garanties constitutionnelles et des institutions parlementaires qui équilibrent efficacement la représentation par population à l'aide d'une représentation régionale.
14. Nous croyons au bon sens du peuple, à son droit d'être consulté sur les questions d'intérêt public avant la prise de décisions importantes, à son droit de choisir ses propres chefs et de s'administrer lui-même au moyen d'institutions vraiment représentatives et responsables, ainsi qu'à son droit de proposer directement un programme législatif auquel une grande partie du public a manifesté son appui.
15. Nous croyons à la responsabilité des représentants élus envers ceux et celles qui les ont élus et nous croyons que le devoir des membres élus envers leurs électeurs et électrices devrait supplanter leurs obligations envers leur parti politique.
16. Nous croyons que le gouvernement a pour rôle légitime d'offrir aux gens les services dont ils ont besoin mais qu'ils ne peuvent accomplir du tout ou aussi bien, pour eux-mêmes individuellement ou par le biais d'organismes non gouvernementaux.
17. Nous croyons au service public, c'est-à-dire que les gouvernements, les fonctionnaires, les politiciens et les partis politiques existent pour servir les gens et qu'ils devraient manifester cet engagement à servir en tout temps.
18. Nous croyons que les gouvernements devraient considérer les fonds publics comme des «fonds détenus en fidéicommis» et qu'ils devraient en assumer la responsabilité fiscale — surtout celle d'équilibrer les dépenses et les revenus.
19. Nous affirmons notre engagement envers le respect de la loi et envers le concept que le gouvernement et les législateurs ne sont pas au-dessus des lois.

20. Nous croyons que la façon d'agir du Canada sur le plan des affaires extérieures et intérieures devrait se conformer aux principes énoncés ci-dessus.
21. Nous croyons que les Canadiens et Canadiennes devraient chercher à maximiser les avantages des rapports géographiques et économiques exceptionnels qu'ils entretiennent avec les États-Unis et que l'établissement de rapports plus positifs avec les États-Unis ne doit pas nécessairement affaiblir la souveraineté nationale ou l'identité culturelle du Canada.

«BÂTIR UN NOUVEAU CANADA»

RÉFORME CONSTITUTIONNELLE

Nous affirmons le besoin d'établir un sénat élu, efficace et à représentation égale au Parlement du Canada, c'est-à-dire un sénat qui est élu par le peuple, avec une représentation égale de chaque province et qui est complètement efficace pour protéger les intérêts régionaux.

Nous croyons à une modification dynamique et constructive, à un renouveau de la «tradition réformiste» de la politique canadienne.

Nous croyons que chaque individu, chaque groupe, chaque province et chaque région du Canada a droit à une justice fondamentale et que la justice fondamentale donne aux gens de chaque région le droit de profiter, également et sans discrimination, de la participation à la Confédération et des programmes et dépenses du gouvernement du Canada.

Nous croyons que l'intérêt des minorités et des gens habitant les régions à faible population du Canada doit être protégé par des garanties constitutionnelles et des institutions parlementaires qui équilibrent efficacement la représentation par population avec une représentation régionale.

Sénat élu, efficace et à représentation égale

- A. Le Parti réformiste appuie pleinement le concept d'un sénat élu, efficace et à représentation égale, tel qu'il est décrit dans le projet d'amendement constitutionnel préparé par des avocats conseils et ratifié par les membres du parti en mai 1988.

Évaluations d'équité régionale

- A. Le Parti réformiste appuie les études publiques de la répartition régionale des dépenses et des revenus de toutes les politiques et de tous les contrats du gouvernement fédéral comme élément courant du processus législatif. Ces répartitions seraient examinées sur les bases est-ouest et nord-sud du Canada.

- B. Le Parti réformiste appuie l'inclusion dans le revenu public de loyers économiques provenant des activités hydroélectriques de toutes les provinces, aux fins du calcul de l'importance des paiements de transfert fédéraux-provinciaux.

Ratification de la modification de la constitution par le peuple

- A. Le Parti réformiste s'oppose à la mise en application de toute modification de la constitution avant sa ratification par les électeurs.
- B. Le Parti réformiste appuie la modification de la Loi constitutionnelle de 1982 pour qu'elle prévoie la ratification de la modification de la constitution par le peuple. Chaque province devrait faire approuver sa position par ses électeurs, au moyen d'une simple majorité des suffrages exprimés au cours d'un référendum populaire et démocratique. L'adoption d'une modification exigerait une simple majorité dans au moins les deux tiers des provinces et l'approbation du Parlement du Canada.

Constitutionnalisation des droits de propriété

- A. Le Parti réformiste appuie la modification de la Charte des droits en vue de reconnaître qu'au Canada a existé et continuera d'exister le droit de chaque individu d'utiliser et de profiter de ses biens, meubles et immeubles, et que personne n'en sera privé, sauf par procédure judiciaire devant les tribunaux. En outre, il faudrait reconnaître qu'au Canada, personne ne devrait être privé, directement ou non, par aucune loi du Parlement ou d'une assemblée législative provinciale, de l'utilisation et de la jouissance de biens de propriété, à moins que la loi ne prévoit une indemnisation juste et opportune.

Cour suprême

- A. À la lumière des pouvoirs que nos législateurs donnent aux cours, le Parti réformiste appuie des procédures de ratification plus rigoureuses et publiques pour les juges de la Cour suprême. Notre projet d'amendement constitutionnel demande que le sénat ratifie les nominations à la Cour suprême.
- B. Le Parti réformiste appuie les efforts en vue d'obtenir une représentation régionale adéquate à la Cour suprême.

Statut des territoires

- A. Le Parti réformiste appuie le droit des Territoires du Nord-Ouest d'atteindre le plein statut de province.

Futures négociations constitutionnelles

- A. Le Parti réformiste s'oppose à l'entente du lac Meech et à la méthode utilisée pour la négocier. Nous sommes restés le seul parti fédéral à s'y opposer jusqu'à la fin.
- B. Le Parti réformiste appuie un processus ascendant pour la formation d'un accord général pendant la prochaine série de négociations constitutionnelles. Ce processus devrait commencer par des congrès d'étude de la constitution regroupant des représentants élus aux niveaux régional et provincial.
- C. Le Parti réformiste appuie un nouvel examen et le rétablissement d'une division nette des pouvoirs entre les niveaux constitutionnels du gouvernement. L'autorité législative devrait être la responsabilité du niveau le plus apte à gouverner efficacement dans chaque région, avec un penchant vers la décentralisation dans les cas incertains.

- D. Le Parti réformiste appuie la position que la Confédération devrait se poursuivre, mais qu'elle ne peut le faire qu'avec un engagement net envers le Canada en tant que nation unifiée, un engagement selon lequel les exigences et les aspirations de toutes les régions ont droit à un statut égal pendant les négociations constitutionnelles et les débats politiques, et selon lequel la liberté d'expression est entièrement acceptée comme base de la politique linguistique dans le pays tout entier. Si ces principes de la Confédération sont rejetés, le Québec et le reste du Canada devraient étudier la possibilité d'un autre arrangement politique qui devra enrichir notre amitié, respecter nos exigences communes en matière de défense et assurer un échange libre de commerce et de gens, par consentement et avantage mutuels.

RÉFORME POLITIQUE

Nous affirmons que les partis politiques devraient être guidés par des valeurs et des principes énoncés, partagés par leurs membres et enracinés dans les croyances politiques des Canadiens et Canadiennes.

Nous croyons que les mesures d'intérêt public en usage dans les sociétés démocratiques devraient refléter la volonté de la majorité des citoyens, telle qu'elle est déterminée par des élections libres et justes, des référendums ainsi que par les décisions d'assemblées et de parlements légalement constitués et représentatifs, élus par le peuple.

Nous croyons au bon sens du peuple, à son droit d'être consulté sur les questions d'intérêt public avant la prise de décisions importantes, à son droit de choisir ses propres chefs et de s'administrer lui-même par des institutions vraiment représentatives et responsables, ainsi qu'à son droit de proposer directement un programme législatif auquel une grande partie du public a manifesté son appui.

Nous croyons à la responsabilité des représentants élus envers ceux et celles qui les ont élus et nous croyons que le devoir des membres élus envers leurs électeurs et électrices devrait supplanter leurs obligations envers leur parti politique.

Nous affirmons notre engagement envers le respect de la loi et envers le concept que le gouvernement et les législateurs ne sont pas au-dessus des lois.

Une meilleure représentation au Parlement

A. Le Parti réformiste appuie la modification de la jurisprudence parlementaire afin de permettre un plus grand nombre de votes libres à la Chambre des communes. Nous croyons que l'échec d'une mesure gouvernementale à la Chambre des communes n'entraîne pas automatiquement la défaite du gouvernement. L'échec d'une motion du gouvernement devrait être suivi d'une motion réglementaire de censure dont l'adoption devrait obligatoirement entraîner soit la démission du

gouvernement, soit la dissolution du Parlement en vue d'une élection générale.

B. Jusqu'à ce que la réforme parlementaire soit en vigueur et après avoir eu l'occasion d'exprimer son opinion et de voter librement en caucus (ce vote étant toujours rendu public), le Parti réformiste s'engage à ce que les députés du parti votent avec la majorité du Parti réformiste à la Chambre des communes, à moins que les électeurs et électrices d'un député ne lui demandent de s'abstenir ou de voter autrement. Le Parti réformiste du Canada établira des critères permettant de définir les méthodes appropriées pour déterminer la volonté de la circonscription électorale. L'initiative de l'application de ces méthodes sera prise par le député lui-même ou par ses électeurs et électrices.

Réforme parlementaire

- A. Le Parti réformiste appuie la modification de la loi électorale du Canada afin d'éliminer les clauses qui mettent les députés dans une position selon laquelle ils sont redevables à la direction de leur parti national ou à leur chef plutôt qu'à leurs électeurs (par exemple les dispositions relatives à la signature des formulaires de nomination).
- B. Le Parti réformiste appuie la modification du serment d'office des députés de façon à ce qu'ils jurent ou affirment sous serment leur fidélité fondamentale envers leurs électeurs ainsi qu'envers la royauté.
- C. Le Parti réformiste appuie les restrictions et les limitations du nombre et des types d'ordonnances prises en Conseil privé permises par un gouvernement durant son mandat. Entre-temps, les députés du Parti réformiste s'efforceront de rendre efficaces les comités parlementaires par l'examen de tous les règlements avant leur mise en application.
- D. Le Parti réformiste exige que toutes les lois qui s'appliquent aux individus et au secteur privé s'appliquent également au gouvernement du Canada, à ses employés, à ses organismes et au Parlement.

Référendum, initiative et révocation

- A. Le Parti réformiste appuie le mécanisme des référendums obligatoires pour le gouvernement du Canada actuel par un vote à la majorité de l'électorat, y compris une pluralité des voix dans au moins les deux-tiers des provinces (y compris les Territoires).
- B. Le Parti réformiste appuie les initiatives des électeurs au moyen d'un plébiscite, si trois pour cent (3 %) ou plus des personnes qui ont le droit de voter au Canada signent une pétition destinée au directeur général des élections demandant qu'une question ou qu'une proposition législative soit présentée à la population. Une telle question ou proposition législative devrait être mise au scrutin lors de l'élection fédérale générale suivante. De telles pétitions doivent être livrées au directeur général des élections avant la proclamation de la date des élections.
- C. Le Parti réformiste appuie un processus démocratique direct sans sectarisme politique ou répression sur les questions de conscience telles que la peine capitale et l'avortement, et sur les questions qui modifient la structure sociale de base comme l'immigration, la langue et les mesures.
- D. Le Parti réformiste appuie le principe de permettre aux électeurs d'entamer une procédure de révocation contre un député qui, à leur avis, a enfreint son serment d'office.
- C. Le Parti réformiste s'oppose à toute aide aux partis politiques et aux groupes de pression politiques provenant des fonds publics, y compris tout remboursement de frais d'élection au candidat ou au parti, la publicité gouvernementale durant la période électorale, la «location» de personnel du Parlement aux fins de remboursement, les crédits d'impôt pour les contributions versées aux partis politiques fédéraux, ainsi que pour le transfert des crédits d'impôt pour les campagnes précédant un congrès à la direction d'un parti, aux campagnes de nomination ou aux partis au niveau provincial ou municipal.

Réforme électorale

- A. Le Parti réformiste appuie la tenue d'élections tous les quatre ans à un moment prédéterminé de l'année. Si un gouvernement est défait à la Chambre et qu'il faut déclencher une élection immédiatement, l'élection suivante aura lieu quatre ans après le moment prédéterminé de l'année suivant l'élection.
- B. Le Parti réformiste appuie la définition d'un délai précis ne dépassant pas six (6) mois et avant l'expiration duquel des élections partielles doivent avoir lieu en vue de remplir les sièges vacants à la Chambre des communes.

«BÂTIR UN NOUVEAU CANADA»

RÉFORME ÉCONOMIQUE

Nous croyons que les gens du Canada constituent sa ressource la plus précieuse et que l'éducation et l'enrichissement des connaissances, des aptitudes et des rapports humains forment les clés d'une pleine participation à l'économie des services fondée sur les connaissances du 21^e siècle.

Nous croyons à la valeur de l'entreprise et de l'initiative et nous croyons qu'il incombe aux gouvernements de favoriser et de protéger un environnement dans lequel les individus et les groupes peuvent mettre en oeuvre l'initiative et l'entreprise.

Nous croyons que la création de la richesse et d'emplois productifs pour les Canadiens et Canadiennes se réalise mieux par l'exploitation d'une économie responsable, à base étendue et à libre entreprise, et nous encourageons et respectons l'exploitation des libres marchés.

Expansion industrielle et diversification

- A. Le Parti réformiste appuie la dépolitisation de l'élaboration des décisions économiques au Canada par l'élimination à long terme des octrois, des subventions et des politiques d'établissement des prix et de toutes les taxes fédérales, directes ou indirectes, imposées sur les ressources naturelles des provinces, autres que l'impôt sur le revenu d'application générale.
- B. Le Parti réformiste appuie l'élimination à long terme de toutes les mesures conçues pour isoler de la concurrence nationale et étrangère les industries, les entreprises, les institutions financières, les professions et les syndicats ouvriers.

C. Le Parti réformiste appuie des mesures rigoureuses afin d'assurer le succès du fonctionnement du marché. Les moyens employés comprendraient l'encouragement de la concurrence et de prix concurrentiels, ainsi que la consolidation et la stricte exécution de la législation sur la concurrence et contre les coalitions, y compris l'imposition de fortes amendes pour la collusion ou la fixation des prix.

D. Le Parti réformiste appuie l'orientation des activités du gouvernement fédéral vers l'entretien des infrastructures humaines et physiques.

E. Le Parti réformiste appuie l'attribution d'une plus grande priorité à l'amélioration des aptitudes, surtout de celles qui procureront une plus grande souplesse d'emploi dans l'avenir (telles que l'alphabetisation et la connaissance de l'informatique). En outre, une telle formation devrait être rendue plus flexible quant au type d'établissement dispensant la formation. Nous encouragerions la formation d'alternance travail-études dans l'industrie.

F. Le Parti réformiste appuie l'orientation des priorités d'infrastructures physiques vers les régions qui, historiquement, ont souffert de sous-développement par suite de l'intrusion gouvernementale sur le libre marché.

G. Le Parti réformiste appuie le développement grâce à la recherche visant certains objectifs industriels, surtout la recherche effectuée par le secteur privé dans les domaines commerciaux, lorsque celle-ci est rentable.

H. Le Parti réformiste s'oppose aux fonds secrets, bureaucratiques et à motivation politique comme l'Initiative de diversification de l'Ouest (IDO).

Commerce et transport intérieurs

- A. Le Parti réformiste appuie l'élimination des barrières provinciales au commerce par la mise en oeuvre d'ententes comportant des méthodes de règlement des conflits commerciaux entre les provinces. Ce processus pourrait commencer sur une base régionale.

- B. Le Parti réformiste appuie la modernisation du transport et l'augmentation du nombre d'installations portuaires, de façon à permettre au Canada de capitaliser sur les possibilités qui se présentent dans le commerce d'exportation.

Agriculture

- A. Le Parti réformiste est à la recherche d'une politique agricole franche et honnête tenant compte des réalités économiques qu'affronte l'agriculture canadienne. Ces réalités sont entre autres :

- que les intérêts du consommateur dans des approvisionnements alimentaires sûrs, abordables et garantis viendront à guider et à former la politique agricole;
- qu'il existe, à l'échelle internationale et nationale, un besoin grandissant de réduire plutôt que d'augmenter les subventions à l'agriculture à cause de l'incapacité des gouvernements et de la communauté en général de financer à long terme ces octrois de subventions; et
- qu'il existe un besoin d'appui transitoire en vue de protéger les producteurs agricoles contre les politiques sur lesquelles ils n'ont aucun contrôle, y compris les subventions internationales qui entraînent une augmentation des approvisionnements et une baisse des prix.

- B. Le Parti réformiste croit que le producteur agricole canadien devrait offrir au reste du monde et au reste du pays un marché qui mènerait à une réduction progressive de l'aide gouvernementale à l'agriculture, au pays et à l'étranger. Si les autres secteurs économiques et nos partenaires commerciaux faisaient de même, il en résulterait une augmentation générale des prix d'exportation et une baisse générale du coût associé à la conduite des affaires pour les producteurs primaires.

- C. Le Parti réformiste appuie un programme de redressement de la distorsion des échanges qui neutraliserait les effets défavorables des subventions offertes par les autres pays. Le fonds serait mis en oeuvre sur le volume total des produits canadiens qui, historiquement, ont compté sur le marché d'exportation. Ledit fonds pourrait être assujéti à une disposition de temporisation.

- D. Dans le cas où il est impossible d'obtenir une libéralisation du commerce en agriculture, le Parti réformiste appuie des droits compensateurs sans égard au dommage pour tout produit concurrentiel subventionné arrivant sur le marché canadien. Cette compensation serait étendue pour englober les produits secondaires qui sont fabriqués ou tirés d'un produit primaire subventionné.

- E. Le Parti réformiste appuie l'établissement d'un fonds d'étalement du revenu volontaire, autofinancé et autogéré, pour tous les producteurs agricoles. Ce programme de filet de sécurité fonctionnerait comme un R.E.É.R., mais il comporterait des lignes directrices et des restrictions appropriées.

- F. Le Parti réformiste appuie vivement des mesures qui assureraient la concurrence et pénaliseraient fortement la collusion des prix sur les marchés sur lesquels achètent et vendent les agriculteurs.

- G. Le Parti réformiste appuie une politique agricole fondée sur les mécanismes du marché. Elle aurait pour objectif de répondre aux besoins des consommateurs en ce qui a trait à des approvisionnements alimentaires sûrs, abordables et garantis. Lorsque les circonstances le permettent, cela signifie la transformation de l'industrie agricole soutenue par le gouvernement en une industrie qui doit sa forme à l'exploitation libre des avantages comparables entre les régions et entre les produits, à l'entrée libre dans tous les secteurs de la production et de la commercialisation, et au libre-échange sur une base mondiale.

H. Si les autres secteurs nationaux et les autres pays font de même, le Parti réformiste appuie la réduction progressive et l'élimination complète des subventions, des programmes d'aide et des restrictions commerciales. Il appuie aussi la réforme des contrôles des prix d'offre en agriculture nationale et internationale. Ceci s'appliquerait à la production et à la commercialisation des produits agricoles et des apports agricoles.

I. Le Parti réformiste appuie la réduction progressive de la subvention des céréales et des graines oléagineuses prévue par la Loi sur le transport du grain de l'Ouest (subvention du Nid-de-Corbeau) et le programme d'aide au transport des céréales fourragères, ce qui amènerait éventuellement le marché à payer tous les frais de transport.

Énergie

A. Le Parti réformiste appuie une politique énergétique fondée sur les mécanismes du marché ayant pour objectif de satisfaire, à des prix concurrentiels, les exigences des consommateurs pour des approvisionnements d'énergie sûrs et garantis.

B. Le Parti réformiste a appuyé l'élimination du Programme énergétique national malgré une période de bas prix pour le pétrole et il s'opposera à tout autre programme énergétique national de tout parti politique, quelles que soient les circonstances, le considérant comme une attaque fondamentale contre les droits économiques de l'Ouest et l'unité politique du pays.

C. Le Parti réformiste appuie la mise en valeur par le secteur privé des méga-projets énergétiques sans subventions, octrois, garanties d'emprunts ou traitement spécial au titre de l'impôt de la part du gouvernement fédéral. Le rôle du gouvernement relativement aux méga-projets est de prévoir les règlements appropriés, y compris les règlements ayant trait à l'environnement, et d'appuyer l'aménagement des infrastructures appropriées.

D. Le Parti réformiste appuie l'intégration de l'exploitation énergétique et de la conservation de l'environnement en assurant que le «coût» de l'exploitation énergétique comprend les frais connexes de la protection de l'environnement, et en appuyant la conservation de l'énergie et la création de nouvelles sources énergétiques dans le but de protéger l'environnement. Nous comptons d'abord sur les mécanismes du marché, lorsque cela est possible, pour atteindre ces objectifs.

E. Le Parti réformiste appuie la rationalisation des procédés administratifs et de réglementation dans le secteur énergétique afin de minimiser le fardeau inutile de la réglementation.

Politique monétaire et taux d'intérêt

A. Le Parti réformiste appuie une politique monétaire vraiment nationale, soit une croissance lente, mais stable, de la masse monétaire.

B. Le Parti réformiste s'est opposé aux taux d'intérêt élevés, aux taux de change élevés et à la politique d'encadrement du crédit de la Banque du Canada, qui sont appuyés par le ministre des Finances. Nous croyons qu'il est inconvenant d'utiliser une politique macro-économique nationale pour régler les problèmes régionaux des régions touchées par l'inflation.

Système bancaire

A. Le Parti réformiste appuie un système bancaire plus concurrentiel, entre autres la présence de banques régionales.

Relations de travail

A. Le Parti réformiste appuie le droit des travailleurs de s'organiser démocratiquement, de négocier collectivement et de faire la grève paisiblement.

B. Le Parti réformiste appuie l'harmonisation des relations du travail et rejette l'opinion que les ouvriers et les patrons doivent constituer des camps opposés.

- C. Le Parti réformiste appuie le droit de tous les Canadiens et Canadiennes, surtout des jeunes, d'entrer sur le marché du travail et de réaliser leur potentiel. Les syndicats et les organismes professionnels peuvent assurer des normes, mais ils ne doivent pas empêcher les personnes compétentes de travailler dans un métier ou une profession, ou d'obtenir les qualifications requises.

«BÂTIR UN NOUVEAU CANADA»

RÉFORME FISCALE

Nous croyons au service public, c'est-à-dire que les gouvernements, les fonctionnaires, les politiciens et les partis politiques existent pour servir les gens et qu'ils devraient manifester cet engagement à servir en tout temps.

Nous croyons que les gouvernements devraient considérer les fonds publics comme des «fonds détenus en fidéicommis» et qu'ils devraient en assumer la responsabilité fiscale, surtout celle d'équilibrer les dépenses et les revenus.

Réduction du déficit

- A. Le Parti réformiste appuie un programme général de réduction ou d'élimination des dépenses, où la priorité est accordée aux points suivants :

- dépenses engagées pour les institutions parlementaires et les caucus de partis;
- nombre excessif de cadres intermédiaires dans l'administration fédérale;
- «projets chéris» fédéraux tels que le bilinguisme officiel, le multiculturalisme et certaines publicités gouvernementales;
- octrois à des groupes d'intérêts communs à des fins de pression politique;
- aide à l'étranger;
- subventions et concessions fiscales aux entreprises;
- vente de la plupart des sociétés d'État;
- tout domaine de dépenses qui ne mène pas à une répartition régionale juste;
- politique sociale universelle et bureaucratique dans les domaines tels que les garderies.

- B. Le Parti réformiste a préconisé des réductions - générales des dépenses fédérales discrétionnaires dans les domaines de grandes activités inflationnistes afin de permettre une réduction de l'écart entre les taux d'intérêt au Canada et ceux des États-Unis.
- C. Le Parti réformiste appuie l'établissement d'un fonds d'amortissement de la dette auquel on appliquerait tous les revenus accumulés par la TPS ou le produit de ventes de biens d'État, plutôt que de les inclure dans le processus budgétaire du gouvernement fédéral.

Réforme fiscale

- A. Le Parti réformiste appuie l'élimination du traitement et des crédits spéciaux, des profits et pertes et des déductions spéciales, surtout là où la loi sur l'impôt sur le revenu établit des définitions de revenu ou de dépense qui ne correspondent pas aux normes de comptabilité généralement acceptées.
- B. Le Parti réformiste appuie une politique fiscale qui a pour objectif principal de procurer des fonds en vue de subvenir aux programmes gouvernementaux. Il s'oppose à l'utilisation de concessions fiscales comme outil permettant de manipuler le comportement des investissements et la structure industrielle.
- C. Le Parti réformiste travaillera dans le but d'obtenir un régime fiscal visible, y compris la possibilité d'impôts fixes.
- D. Le Parti réformiste s'oppose à la taxe sur les produits et services (TPS).
- E. Le Parti réformiste appuie le calcul de toutes les taxes imposées au consommateur en plus du prix réel pour tout produit ou service, de façon à ce que le consommateur connaisse exactement le montant de taxe en cause.

Budget équilibré

- A. Le Parti réformiste appuie la «Résolution Un». Le gouvernement fédéral doit immédiatement mettre en vigueur une loi en vertu de laquelle des réductions de dépenses générales doivent dépasser toutes les augmentations de revenu total à venir, jusqu'à ce que le budget soit équilibré.
- B. Le Parti réformiste appuie le besoin pour le gouvernement du Canada d'équilibrer le budget au cours de chaque période de trois ans ou de devoir déclencher des élections sur la question. La première période commencerait trois ans après l'adoption d'une telle mesure.

Privatisation et sociétés d'État

- A. Le Parti réformiste appuie le placement de la possession et du contrôle des sociétés dans le secteur où elles peuvent exécuter leur fonction de la façon la plus rentable, c'est-à-dire où elles seraient le moins susceptibles d'engager des dettes publiques et où les propriétaires assumeraient une plus grande responsabilité. Nous croyons sans aucun doute qu'il s'agirait du secteur privé dans la grande majorité des cas.
- B. Le Parti réformiste appuie l'entière privatisation de Petro-Canada et l'utilisation des revenus pour rembourser une partie de la dette nationale.
- C. Le Parti réformiste appuie la libre concurrence pour le bureau de postes. Aucune restriction de la concurrence privée ne devrait être imposée pour la livraison du courrier.
- D. Le Parti réformiste appuie la réforme du service postal qui assure des services postaux comparables en qualité et en coût aux régions rurales et éloignées.

Dépenses parlementaires

- A. Le Parti réformiste s'oppose aux régimes actuels de pension pour les députés. Nous mettrions fin à la pleine indexation de ces pensions. Nous retarderions l'admissibilité aux prestations jusqu'à l'âge de 60 ans au moins et cette admissibilité serait aussi retardée d'une durée égale à celle où la personne aurait déjà été payée avant l'âge de 60 ans. Nous soumettrions la pension des députés à un remboursement des prestations selon une formule identique à celle de la sécurité de la vieillesse.
- B. À la lumière des normes du secteur privé et de l'échec des députés à réformer la Chambre des communes, le Parti réformiste appuie un réexamen des allocations pour frais, des services gratuits, des privilèges de personnel et de limousines pour les députés et les sénateurs. Jusqu'à ce qu'on réussisse à équilibrer le budget, les salaires et les dépenses des députés du gouvernement et de leurs bureaux devraient au moins être gelés.
- C. Le Parti réformiste appuie le réexamen des postes dont le titulaire est désigné aux commissions, aux organismes et aux conseils, dans le but d'éliminer les postes de favoritisme, non pas seulement les nominations individuelles.
- D. Le Parti réformiste s'oppose à la pratique de verser des salaires multiples aux députés qui sont également ministres, présidents de comités ou qui occupent un autre poste parlementaire.

Achats gouvernementaux

- A. Le Parti réformiste favorise une politique d'achat gouvernemental fondée sur l'équité et les normes commerciales normales de prix et de qualité plutôt que sur la pression et les motifs politiques.
- B. Le Parti réformiste s'oppose à l'Initiative d'acquisition de l'Ouest et à ses critères d'achat à motifs politiques.

«BÂTIR UN NOUVEAU CANADA»

RÉFORME ENVIRONNEMENTALE

Nous croyons que l'identité du Canada et sa vision de l'avenir devraient être enracinées et inspirées par une nouvelle appréciation de «notre pays» et l'importance suprême de l'exploration, de la mise en valeur, du renouvellement et de la conservation de nos richesses naturelles et de notre environnement physique pour notre bien-être.

Expansion durable

- A. Le Parti réformiste appuie le concept d'assurer à tous les Canadiens et Canadiennes et à leurs descendants un environnement propre et sain. Le parti appuie l'expansion durable, car sans expansion économique et les revenus qu'elle génère, l'environnement n'est ni protégé ni apprécié.
- B. Le Parti réformiste appuie l'opinion que les considérations d'ordre écologique dans la réalisation d'un projet doivent être d'une importance égale aux considérations économiques, sociales et techniques.
- C. Le Parti réformiste appuie l'intégration des objectifs environnementaux et économiques à la philosophie, la structure, les méthodes, la planification de la gestion ainsi qu'à toutes les décisions qui comportent des questions économiques et environnementales sur lesquelles le gouvernement fédéral exerce une juridiction constitutionnelle.
- D. Le Parti réformiste appuie le lancement d'un programme de sensibilisation publique visant les choix de consommation écologiquement éclairés. Le gouvernement fédéral et le secteur privé devraient obliger leurs services des achats à faire preuve de conscience écologique dans tous leurs achats.
- E. Le Parti réformiste appuie la prise de direction du gouvernement fédéral dans l'élaboration d'une nouvelle discipline intégrant l'économie et l'environnement.

- F. Le Parti réformiste appuie la participation du gouvernement fédéral aux commissions internationales formées dans le but de réglementer la coupe à blanc des forêts tropicales, le transport océanique de produits possiblement dommageables pour l'environnement, la pêche dans les eaux internationales et la limitation de la population.

Intervention coordonnée

- A. Le Parti réformiste appuie la direction du gouvernement fédéral dans une expansion durable et son engagement envers celle-ci. Ceci comprend l'encouragement au partenariat avec les gouvernements provinciaux, l'industrie privée, nos établissements d'enseignement et le public afin de favoriser un progrès important dans le domaine de la protection de l'environnement.
- B. Le Parti réformiste appuie la méthode de la table ronde multipartite qui consiste à aborder l'environnement et l'économie comme moyen de découvrir une base de négociations et d'établir un consensus dans l'élaboration de mesures visant les questions environnementales.
- C. Le Parti réformiste appuie l'harmonisation des méthodes fédérales et provinciales d'évaluation et de réglementation environnementales de façon à réduire la répétition, la confusion et les règlements inutiles.
- D. Le Parti réformiste appuie l'encouragement de l'expansion régionale comme moyen d'alléger les régions où sont concentrées l'activité industrielle et la population.
- E. Le Parti réformiste appuie l'élaboration de règlements acceptables sur l'environnement, grâce à des consultations avec l'industrie et le public ainsi qu'une collaboration entre ces deux secteurs. Il faudrait exiger du gouvernement qu'il mette en vigueur ces règlements fermement, justement et également pour tous.
- F. Le Parti réformiste appuie l'accessibilité du secteur privé à la recherche financée par le gouvernement.

Lutte contre la pollution

- A. Le Parti réformiste appuie l'orientation de la recherche et du développement industriels de façon à ce que, dans une période donnée, les émissions de l'industrie soient soumises à une réglementation visant que l'eau sortant des usines industrielles soit de qualité égale ou meilleure que l'eau entrée dans celles-ci pour leur utilisation, et que les émissions gazeuses ne contiennent pas d'ingrédients nuisibles.
- B. Le Parti réformiste appuie la réalisation d'un programme à l'échelle du pays en vue d'améliorer l'épuration des eaux d'égout municipales, qui comporterait l'aménagement d'installations tertiaires d'épuration aux endroits où cela serait possible.
- C. Le Parti réformiste appuie la mise en oeuvre immédiate de programmes à long terme visant le rétablissement des parties de notre environnement physique, notamment le sol, l'air et l'eau, qui sont déjà endommagées par suite de règlements mal adaptés ou du manque d'application appropriée de ces règlements.
- D. Le Parti réformiste appuie le principe selon lequel le pollueur doit payer pour ses installations antipollution. Ce principe doit être mis en application d'une manière rigoureuse et impartiale et les pénalités doivent être suffisamment élevées pour que les pollueurs ne les considèrent pas comme des «frais de permis» de polluer.
- E. Le Parti réformiste appuie les amendes et les peines d'emprisonnement pour les dirigeants des sociétés qui enfreignent les lois sur l'environnement.

Zonage écologiquement sensible

- A. Le Parti réformiste appuie le concept du «zonage écologiquement sensible».

Pêche au filet dérivant

- A. Le Parti réformiste appuie une intervention internationale visant l'arrêt de la pêche au filet dérivant jusqu'à ce que toutes les parties réussissent à s'entendre sur une exploitation intelligente et raisonnable des produits des océans du monde.

«BÂTIR UN NOUVEAU CANADA»

RÉFORME SOCIALE

Nous affirmons la valeur et la dignité de la personne individuelle et l'importance de renforcer et de protéger la famille comme points essentiels au bien-être des individus et de la société.

Nous croyons que les Canadiens et Canadiennes ont la responsabilité personnelle et collective de prendre soin des gens qui sont incapables de s'occuper d'eux-mêmes, et de subvenir aux besoins fondamentaux de ceux et celles qui ne peuvent le faire.

Nous croyons que le gouvernement a pour rôle légitime d'offrir aux gens les services dont ils ont besoin mais qu'ils ne peuvent accomplir du tout ou aussi bien, pour eux-mêmes individuellement ou par le biais d'organismes non gouvernementaux.

Autres solutions au paternalisme d'État

- A. Le Parti réformiste s'oppose à l'opinion que les programmes sociaux universels gérés par des fonctionnaires sont la meilleure et la seule façon de s'occuper des pauvres, des malades, des personnes âgées et des jeunes.
- B. Le Parti réformiste appuie une plus grande compassion dans les méthodes de prestation de la politique sociale. Nous encouragerions activement les familles, les collectivités, les organismes non gouvernementaux et le secteur privé à reprendre leurs devoirs et leurs responsabilités dans les domaines des services sociaux.
- C. Le Parti réformiste appuie une plus grande concentration des prestations sociales. Nous préférons attribuer les prestations à ceux et celles qui en ont besoin et le faire d'une manière raisonnable et compatissante.

- D. Le Parti réformiste appuie une durabilité financière plus grande en politique sociale à long terme. Ceci exige un nouvel engagement envers une gestion financière solide et à long terme. Personne ne devrait se voir refuser l'accès aux programmes sociaux en raison de sa situation financière ou de son incapacité de payer. Pareillement, ceci ne nécessite pas l'attribution de la totalité des octrois à ceux qui sont en mesure de payer eux-mêmes une partie des frais.
- E. Le Parti réformiste appuie dans la mesure du possible une plus grande simplification et une plus grande intégralité en politique sociale. Nous croyons qu'un régime fiscal plus équitable comporterait les données nécessaires à l'admissibilité aux paiements et servirait de base logique aux politiques sociales qui exigent surtout un pouvoir d'achat accru, sans moyens compliqués ou vérifications des besoins.

Sécurité et soutien du revenu

- A. Le Parti réformiste appuie la création d'un régime général de sécurité sociale axé sur la famille ou le ménage et administré par l'intermédiaire du régime fiscal. Ceci remplacerait les nombreuses formes de politique sociale, telles que les allocations familiales, le crédit d'impôt pour enfants, l'exemption de conjoint, l'exemption pour enfants, les contributions fédérales aux prestations d'assistance sociale, les régimes de retraite, les programmes de logement social du gouvernement fédéral, les déductions pour frais de garderie et les lois relatives au salaire minimum. Nous examinerions des options parmi les propositions existantes telles que le revenu annuel garanti, le fonds de valeurs mobilières et l'impôt sur le revenu négatif.

Assurance-chômage

- A. Le Parti réformiste appuie le retour de l'assurance-chômage à sa fonction originale, c'est-à-dire un programme financé et administré par l'employeur et l'employé en vue de procurer un revenu temporaire en cas de perte imprévue d'un emploi.

- B. Le Parti réformiste appuie l'élimination immédiate des éléments discriminatoires de l'assurance-chômage, tels que les exigences régionales d'admissibilité et les périodes de prolongation fondées sur le taux de chômage régional, et ce, à l'aide de méthodes qui n'augmenteraient pas le coût du programme.

Services sociaux

- A. Le Parti réformiste s'oppose à l'utilisation accrue des pouvoirs de dépense du gouvernement fédéral dans les domaines du ressort provincial, tels que l'assurance-maladie, l'enseignement et autres domaines semblables.
- B. Le Parti réformiste appuie l'établissement d'une entente en vue de prévoir des transferts inconditionnels de l'assiette fiscale du gouvernement fédéral aux provinces, redressés pour l'expansion économique provinciale différentielle. Des gouvernements provinciaux nettement responsables envers les électeurs et électrices de chaque province établiraient ainsi la teneur et les particularités de la politique provinciale.

Assurance-maladie

- A. Le Parti réformiste reconnaît l'importance de garantir qu'une assurance-maladie et des services médicaux suffisants soient accessibles à tous les Canadiens et Canadiennes, que ce sont les provinces qui possèdent présentement la responsabilité légale et constitutionnelle de fournir une telle assurance et de tels services, et que le financement fédéral à l'appui de cette assurance et de ces services devrait être inconditionnel et reconnaître les divers niveaux d'expansion économique dans les provinces.

Garde des enfants

- A. Le Parti réformiste appuie les programmes de garderie qui subventionnent le besoin financier et non pas la méthode choisie pour la garde des enfants, qui attribuent des octrois aux enfants et aux parents, non pas aux établissements et aux professionnels.
- B. À la lumière de la situation financière actuelle du gouvernement du Canada, le Parti réformiste s'oppose à toute initiative de garderie qui augmenterait les dépenses.
- C. Le Parti réformiste appuie la réglementation gouvernementale des normes relatives aux garderies.
- D. Le Parti réformiste s'oppose aux garderies gérées par l'État.

Droit de la famille

- A. Le Parti réformiste reconnaît le mauvais traitement des enfants et la violence familiale comme des actes qui attaquent la base même d'une société organisée, et le parti appuie l'adoption, la diffusion et l'application de lois conçues dans le but de protéger les membres de la famille contre de tels actes et de prévoir un programme d'aide aux victimes et aux agresseurs au moyen de thérapie. Des programmes efficaces visant la prévention de la violence familiale jouiraient de la priorité dans ce domaine.

Justice

- A. Le Parti réformiste appuie un système judiciaire qui place la punition du crime et la protection des citoyens respectueux de la loi et de leur propriété devant tous les autres objectifs.

Gendarmerie royale du Canada

- A. Le Parti réformiste appuie le rôle traditionnel de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) à titre de corps de police représentant les populations qu'elle dessert dans les régions du Canada, et responsable envers celles-ci.

- B. Le Parti réformiste appuie la préservation de l'héritage distinctif et de la tradition de la GRC en conservant l'uniformité du code relatif à la tenue vestimentaire. Aucune modification ne devrait être effectuée pour des motifs d'ordre religieux ou ethnique.

Affaires autochtones

- A. Le Parti réformiste appuie l'établissement de nouveaux rapports avec les peuples autochtones en commençant par la création d'une assemblée de représentants autochtones en vue d'étudier leur position sur des questions telles que la nature des droits des autochtones, les rapports entre les peuples autochtones et les divers échelons de gouvernement, et la façon de réduire la dépendance économique des autochtones envers le gouvernement fédéral et le ministère des Affaires indiennes.
- B. Le Parti réformiste appuie l'idée du gouvernement fédéral de permettre aux individus, aux collectivités et aux organismes autochtones d'assumer la pleine responsabilité de leur bien-être en les faisant participer à l'élaboration, à la mise en place et à l'évaluation des politiques gouvernementales qui les touchent. Ce processus comprendrait les objectifs suivants :
 - le remplacement du ministère des Affaires indiennes par des organismes responsables gérés par les peuples autochtones et relevant d'eux; et
 - le remplacement de la situation économique actuelle des peuples autochtones par leur pleine participation à la vie économique du Canada et par la réalisation d'une situation d'autosuffisance.
- C. Le Parti réformiste appuie les méthodes menant à une conclusion hâtive et mutuellement satisfaisante des négociations relatives aux revendications territoriales en suspens.
- D. Le Parti réformiste appuie le principe voulant que les individus ou les groupes autochtones sont libres de préserver leur héritage culturel à l'aide de leurs propres ressources. Le Parti maintiendra leur droit de le faire.

Langues officielles

- A. Le Parti réformiste appuie une politique linguistique fondée sur la liberté de parole. Nous rejetons les lois linguistiques générales, qu'elles soient sous forme de bilinguisme ou d'unilinguisme imposé, sans égard à l'échelon de gouvernement.
- B. Le Parti réformiste s'oppose à l'idée que le Canada est «une réunion de deux races fondatrices, de deux cultures et de deux langues», car selon le parti, c'est une description peu appropriée de la réalité des régions autres que le Canada central et c'est aussi une description injuste pour la vaste majorité des Canadiens et Canadiennes unilingues et entièrement incohérente dans sa mise en application.
- C. Le Parti réformiste appuie le fait de «demander aux gens» au moyen d'un référendum, de créer une politique linguistique qui reflète les aspirations des Canadiens et Canadiennes et la réalité démographique du pays.
- D. Le Parti réformiste appuie la reconnaissance du français au Québec et de l'anglais ailleurs comme langue prédominante au travail et dans la société.
- E. Le Parti réformiste appuie le bilinguisme officiel dans les établissements fédéraux clés comme le Parlement et la Cour suprême et les services fédéraux cruciaux dans les cas où le besoin justifie la prestation de services minoritaires sur une base de rentabilité.
- F. Le Parti réformiste appuie la protection des droits des minorités à l'enseignement, possiblement au moyen d'une entente interprovinciale.
- G. Le Parti réformiste ne décourage pas en aucune façon le bilinguisme personnel.
- H. Le Parti réformiste appuie, comme mesure fédérale en vue de réduire les coûts, l'élimination des primes au bilinguisme attribuées aux fonctionnaires.

Immigration

- A. Le Parti réformiste appuie une politique d'immigration qui se concentre sur les besoins économiques du Canada et accueille les véritables réfugiés. Le Parti réformiste demeure convaincu que l'immigration a été, et peut rester, une source positive de croissance économique, de diversité culturelle et de renouvellement social.
- B. Le Parti réformiste s'oppose à toute politique d'immigration fondée sur la race ou la croyance.
- C. Le Parti réformiste appuie une politique d'immigration qui serait de nature essentiellement économique. Les immigrants devraient posséder le capital humain nécessaire pour s'adapter rapidement et indépendamment à la société canadienne et au marché du travail.
- D. Le Parti réformiste appuie la restriction des privilèges de parrainage aux membres de la famille immédiate, c'est-à-dire aux épouses et époux, aux enfants mineurs à charge et aux parents âgés à charge. Tous les autres devraient faire leur demande d'admission selon le processus normal de sélection.
- E. Le Parti réformiste appuie une politique acceptant l'établissement des véritables réfugiés qui parviennent au Canada. Un véritable réfugié est quelqu'un qui a une crainte bien fondée de persécution et remplit les conditions rigoureuses de la Convention des Nations Unies.
- F. Le Parti réformiste appuie une politique de déportation immédiate des faux réfugiés et des autres immigrants clandestins; les personnes qui encouragent ou favorisent des activités semblables devraient être passibles, sans exception, de fortes pénalités. Il se peut que la Constitution doive être modifiée afin d'assurer que le Parlement finisse par contrôler l'entrée au Canada et, entre-temps, la clause «nonobstant» de la Charte devrait servir à assurer qu'il en soit ainsi.

G. Le Parti réformiste s'oppose à l'utilisation de la politique d'immigration pour régler les crises de l'État de bien-être au moyen d'une politique de croissance forcée de la population. Le problème des frais de pension d'une population vieillissante n'est ni causé ni réglé par la politique d'immigration.

H. Le Parti réformiste appuie la soumission à un référendum de toutes les modifications à la politique d'immigration, entre autres les exigences de parrainage et les amnisties.

Multiculturalisme

A. Le Parti réformiste soutient l'acceptation et l'intégration des immigrants au Canada dans la vie quotidienne des Canadiens et Canadiennes.

B. Le Parti réformiste appuie le principe que les individus ou les groupes sont libres de préserver leur héritage culturel à l'aide de leurs propres ressources. Le Parti maintiendra leur droit de le faire.

C. Le Parti réformiste s'oppose au concept actuel du multiculturalisme et du canadianisme à trait d'union utilisé par le gouvernement du Canada. Nous mettrons fin au financement du programme de multiculturalisme et appuierons l'abolition du ministère du Multiculturalisme.

«BÂTIR UN NOUVEAU CANADA»

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Nous croyons que la façon d'agir du Canada sur le plan des affaires extérieures et intérieures devrait être uniforme.

Nous croyons que les Canadiens et Canadiennes devraient chercher à maximiser les avantages de leurs rapports géographiques et économiques exceptionnels avec les États-Unis et que l'établissement de rapports plus positifs avec les États-Unis ne doit pas nécessairement affaiblir la souveraineté nationale ou l'identité culturelle du Canada.

Commerce international

A. Le Parti réformiste a appuyé l'Accord de libre échange (ALE) avec les États-Unis.

B. Le Parti réformiste appuie l'assurance que le libre échange signifie un commerce juste dans la mise en oeuvre des phases de l'ALE en fonction des ouvertures en affaires et des programmes d'adaptation des travailleurs.

C. Le Parti réformiste appuie un effort général en vue de réaligner les politiques économiques du Canada pour qu'elles se conforment à nos exigences de commerce international. Ce réalignement doit comprendre des politiques d'expansion industrielle, de sciences et de recherche, de réglementation, de fiscalité, de transport, d'enseignement ainsi que des politiques financières et monétaires.

D. Le Parti réformiste appuie la formation de groupes de commerce interprovincial afin de favoriser les relations de commerce extérieur, en commençant par les pays côtiers du Pacifique.

Défense

- A. Le Parti réformiste appuie le maintien d'une armée, d'une marine, d'une aviation et d'une garde côtière professionnelles, bien équipées et suffisamment puissantes, pour :
- faire valoir la souveraineté politique, économique et environnementale du Canada sur la totalité de son territoire;
 - poursuivre notre participation à l'OTAN et à NORAD ou à toute organisation semblable qui pourrait être créée dans un avenir rapproché;
 - participer aux missions internationales du maintien de la paix, selon les besoins et aux endroits nécessaires;
 - fournir une capacité de recherche et de sauvetage rapide, efficace et immédiate aux endroits où elle est nécessaire; et
 - fournir une intervention rapide aux conflits nationaux et internationaux aux endroits où elle est nécessaire, ainsi qu'une aide aux autorités civiles dans le cas de désastres naturels ou créés par l'homme (par exemple les déversements de pétrole ou de produits chimiques).
- B. Le Parti réformiste appuie l'élaboration de futures politiques de défense fondées sur :
- une plus grande dépendance sur les réserves;
 - un matériel adaptable et à usages généraux;
 - des frais généraux réduits pour les bases et les quartiers généraux;
 - des engagements prudents et précis envers les alliances, notamment les efforts de maintien de la paix des Nations Unies; et
 - des frais réduits.
- C. Le Parti réformiste appuie le maintien de réserves égales au nombre de troupes régulières dans les forces armées. Une loi devrait être adoptée en vue d'assurer que les emplois des réservistes soient garantis lorsqu'ils reviennent de leur formation ou de leur service actif.

Affaires étrangères

- A. Le Parti réformiste appuie une politique étrangère guidée par les valeurs et les principes des Canadiens et Canadiennes — la démocratie politique, la liberté économique et les droits de la personne. Le Parti réformiste s'efforcera d'atteindre une intégrité et une conformité plus grandes dans l'application de la politique canadienne à l'étranger et dans la mise en pratique de cette politique au pays.

«BÂTIR UN NOUVEAU CANADA»

DÉCISIONS DE CONSCIENCE

Nous croyons à la liberté de conscience et de religion et au droit des Canadiens et Canadiennes de préconiser sans crainte d'intimidation ou de répression, les politiques publiques qui reflètent les valeurs qui leur sont les plus chères.

Avortement

- A. Le Parti réformiste engage ses députés à énoncer clairement et publiquement leurs opinions personnelles et leurs croyances morales sur la question de l'avortement; à demander à leurs électeurs de former, d'exprimer et de débattre leurs propres opinions sur la question; et à chercher à obtenir de leur circonscription électorale un consensus sur la question.
- B. À défaut d'un référendum national, le Parti réformiste s'attend à ce que ses députés votent fidèlement selon le consensus de leur circonscription, s'il en existe un, lors des mises aux voix appropriées à la Chambre des communes. Si un tel consensus n'existe pas ou s'il n'est pas clair, les députés devront voter selon les énoncés qu'ils ont faits publiquement sur la question.

X Participez

- ☐ Devenez membre du PARTI RÉFORMISTE DU CANADA (inclure 10 \$ à l'ordre de REFORM FUND CANADA). Il n'y a pas de reçus aux fins d'impôt pour les frais d'adhésion au parti.
- ☐ Faites une contribution financière au PARTI RÉFORMISTE DU CANADA (faire le chèque à l'ordre de REFORM FUND CANADA). NOTA : avec votre engagement à verser 120 \$ pour appuyer le parti, vous recevrez automatiquement un joli souvenir du parti. Les souscripteurs sont admissibles à un crédit d'impôt fédéral; par exemple, une contribution de 120 \$ étant admissible à un crédit d'impôt de 85 \$, votre coût réel est donc de 35 \$. Des reçus sont émis aux fins d'impôt pour toutes les souscriptions de 10 \$ et plus.

contribution	crédit d'impôt	coût réel
\$ 25.00	\$ 18.75	\$ 6.25
\$ 50.00	\$ 37.50	\$ 12.50
\$ 100.00	\$ 75.00	\$ 25.00
\$ 120.00	\$ 85.00	\$ 35.00
\$ 350.00	\$ 200.00	\$ 150.00
\$ 550.00	\$ 300.00	\$ 250.00

- ☐ Aidez les activités de la REFORM CONSTITUENCY ASSOCIATION dans votre circonscription, soit avec le recrutement de membres, les initiatives d'information, l'organisation, les campagnes de souscription de fonds et l'élaboration de politiques.
- ☐ Organisez une réunion locale pour les porte-parole du PARTI RÉFORMISTE.
- ☐ Demandez un complément d'information (précisez).

Remplir et poster à :
PARTI RÉFORMISTE
DU CANADA
600, 833 - 4th Avenue S.W.
Calgary, Alberta T2P 0K5